

SÉCURITÉ / PRÉVENTION :

Des agents de prévention et de proximité de voie publique au service des administrés

Depuis le 2 septembre 2013, 4 jeunes recrutés par la ville dans le cadre des emplois d'avenir assurent, sous l'autorité de la Police municipale,

une présence active, bienveillante et rassurante dans les rues de la commune, tous les jours de la semaine ainsi que le samedi.



- **Leur mission est avant tout préventive.** Leur présence active dans nos rues et les espaces publics de la commune contribue à veiller au respect des règles de bon usage des espaces publics.
- **Lien social :** ils sont à votre écoute, ils échantent et vous communiquent les informations locales.
- **Gestion de la voie publique :** Pour le confort des usagers et le maintien d'un cadre de vie agréable, ils identifient sur la voie publique les dysfonctionnements (trous dans la chaussée, panneaux routiers dégradés, recensement des tags, etc.) et les signalent aux services compétents.

En quadrillant chaque jour la ville, nous contribuons à renforcer, au delà du lien quotidien avec la population, une dynamique que les services municipaux n'ont parfois plus le temps d'assurer. Réparation de dysfonctionnements, accélération des procédures, aide à la circulation ; les groslysiens sont définitivement rassurés, ils n'hésitent plus à nous interpeller, certains nous attendent même chaque jour au coin des rues. Nous sommes fiers d'être utiles, de mener une mission qui a du sens, qui sert la communauté !



Jabran Ashfaq, groslysiens, agent de proximité.

ACTION JEUNESSE :

L'Action jeunesse c'est d'la bombe !



Cet été, l'Action Jeunesse (AJ) a accueilli ses premiers jeunes à la salle polyvalente Roger Donnet, des adolescents enthousiastes et déjà fidèles à la structure. Celle-ci était ouverte les mardis, mercredis et jeudis après-midi du mois de juillet et de la dernière semaine d'août.

Chaque jour, les jeunes se voyaient proposer des activités, sportives et diverses, par l'équipe d'animation mais étaient souvent force de proposition. Des journées et sorties favorisant la cohésion du groupe ont été organisées à la mer et au cinéma. Et pour clore comme il se doit ces deux mois de vacances passés ensemble, le groupe s'est retrouvé autour d'un repas

et d'une soirée au bowling de Saint-Gratien. Des vacances sur le thème de la nouveauté et surtout, de la bonne humeur.

Pour poursuivre dans sa lancée, la commune a renouvelé l'Action Jeunesse sur les vacances de la Toussaint les mardis, mercredis et jeudis de 14h à 18h. Compte tenu des attentes des adolescents confiées à l'équipe d'animation, plusieurs vœux ont été exaucés et une soirée karaoké est venue couronner le tout.

Au programme : Sortie au Sherwood Parc, Thèque et jeux sportifs, Atelier pâtisserie, Atelier graff, repas & soirée karaoké / boum.

Rendez-vous pour les vacances de Noël !

> **Où :**
Salle polyvalente Roger Donnet,
2, rue Ferdinand Berthoud

> **Quand :**
Tous les mardis, mercredis
et jeudis de 14h à 18h,

> **Comment :**
Présente-toi muni de :
• Ton carnet de santé,
• Une attestation
de responsabilité civile
(ou assurance extra-scolaire).

> **Inscription :**
Tél. : 06 79 30 98 66

> **Programme complet sur le site
Internet de la ville :**
www.mairie-grosly.fr



Association PARUS'S :

Les abeilles en danger ?



La veille de notre réunion, une dépêche de l'AFP du 26 mars 2007 annonçait que le Comité permanent pour la chaîne alimentaire et la santé animale de la Commission Européenne avait émis le 16 mars 2007 un avis défavorable sur un insecticide bien précis pour l'usage par épandage en vue du traitement des cultures ou du sol, mais favorable pour le traitement des semences...à suivre.

C'est un problème récurrent, grave qui n'est pas résolu et qui nous concerne tous.

Aussi nous sommes de plus en plus nombreux à nous y intéresser et le 27 mars nous étions près de 50 passionnés réunis au restaurant K'ROLINE pour une projection scientifique sur les insecticides concernant plus particulièrement nos petites amies les abeilles pour lesquelles nos apiculteurs sont de plus en plus soucieux.

La conférence fut très instructive et pour suivre Mme et M. KLIPFEL avec leur gentillesse coutumière ont veillé sur leurs convives en leur préparant un dîner à base de miel. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance fort joyeuse, on se serait cru dans une vraie ruche.....

Les vacances sont très proches, aussi toute l'équipe de Parus's en profite pour vous souhaiter de charmants moments de repos et de détente et remercie toutes celles et ceux qui ont la gentillesse de participer à nos rencontres.



L'abeille est une de nos principale sentinelle de l'environnement, nous avons tous la possibilité de la protéger en installant dans nos jardins les plantes que notre petite amie butineuse préfère. Grâce à elle, les récoltes de nos potagers

sont plus abondantes. C'est ainsi que lors de notre prochain rendez-vous "Les semences de votre potager" au mois de novembre, notre abeille ne sera pas oubliée.

Renseignements auprès de l'association PARUS'S :
Mme Danielle GADEAU
Tél : 01 34 17 98 81
courriel : mes.anges@wanadoo.fr
Site www.paruss.net

Soirée CMJ sur le thème du Recyclage :

Conseil Municipal des Jeunes : "Votre poubelle vaut de l'or"



Dans le cadre de la semaine nationale sur le développement durable, le Conseil Municipal des Jeunes de Groslay a organisé le mardi 3 avril 2007 une soirée débat / exposition sur le thème du recyclage.

La projection d'un film de l'émission "C'EST PAS SORCIER", dont le titre est : ma poubelle vaut de l'or, a servi de fil conducteur pour lancer le débat sur tout ce qui concerne le recyclage.

Le Syndicat Emeraude nous a apporté son aide en fournissant des affiches et des modèles d'objets, qui, une fois recyclés, prennent une toute autre forme :

- brique de soupe devenue du papier pour écrire,
- bouteille en plastique transformée en tissu polaire...

Les personnes présentes (notamment des jeunes enfants ou adolescents) ont pu débattre d'un sujet important pour l'avenir de notre planète.



Beaucoup d'entre eux pratiquent déjà le recyclage ce qui est encourageant pour notre futur à tous....

Cette soirée s'est terminée par la distribution de fascicules sur le recyclage, sur la vie des poubelles (de la préhistoire à nos jours) et par un verre de l'amitié.

Le Conseil Municipal des Jeunes remercie les personnes présentes ce soir là :

Monsieur Boisseau (maire adjoint délégué à la jeunesse, au sport et à la culture), Anne (étudiante en master développement durable), notre charmante photographe Alice Le Bihan (service communication de la Mairie) et bien sûr tout le public venu assister à cette manifestation.

Nathalie Gaye
Animatrice – coordinatrice du
Conseil Municipal des Jeunes

Recommandations sur l'élagage :

Élagage : gardez la taille fine...

Pour assurer la sécurité et la protection des piétons et des cyclistes et assurer une bonne visibilité de la circulation, de la protection du réseau aérien de la voirie (route et chemins) de la commune, il est de la responsabilité de tous les propriétaires ou utilisateurs des parcelles bordant la voie publique de maintenir sur toute la hauteur la végétation à l'intérieur de la parcelle concernée.

Le non-respect de ces recommandations peut entraîner les pénalités prévues par l'article R 116-2 alinéa 1 et 5 du Code de la Voirie Routière.

Nota :

Article R116-2 (Loi n°92-1336 du 16 décembre 1992 art. 326 - Journal Officiel du 23 décembre 1992 en vigueur le 1er mars 1994)

Alinéa 1 et 5 : Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe ceux qui :

1° Sans autorisation auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine.

5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier.



L'élagage est nécessaire à la plupart des végétaux ligneux cultivés. Le vent, le poids excessif des fruits, la glace et la neige effectuent un élagage naturel qui laisse souvent des traces, moignons ou blessures longues à cicatriser et susceptibles de pourrir ou de favoriser le développement d'une maladie.

- La **taille artificielle** empêche le pourrissement et accélère la cicatrisation des blessures.
- La **taille estivale** des arbres stimule généralement la production de fleurs et de fruits, tandis que la taille hivernale provoque une augmentation du nombre de branches et de feuilles. Lorsque les branches des arbres ou des arbustes sont élaguées, la pousse des tiges ou du bois est stimulée. Lorsque les racines sont taillées, la production de bois se réduit au profit de celle des fruits.

La taille d'un arbre en milieu urbain se justifie par d'évidentes raisons de sécurité. Il faut maîtriser la hauteur des arbres pour éviter qu'ils ne deviennent des géants. Il s'agit d'éviter la casse sur les habitations ou l'accrochage des fils téléphoniques et électriques. L'élagueur est alors amené à travailler dans des conditions où existent ce que nous appelons des « contraintes » : murs, fils, clôtures, maisons.

Tout l'art du métier consiste à sauvegarder l'arbre au maximum tout en tenant compte de ces contraintes.

Plusieurs types d'interventions sont nécessaires pour contrôler l'activité végétative de l'arbre ou pour veiller à sa sécurité; il peut être rééquilibré, toiletté, éclairci, allégé.